

FONDATION JOHN BOST

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



AUDIAL

MAZARS

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

AUDIAL

SIEGE SOCIAL : 21 RUE ARIANE -BP 20023 - 33702 MERIGNAC

TEL : +33 05 56 34 60 00 - FAX : +33 05 56 13 05 11

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 300 000 EUROS - RCS BORDEAUX 458 201 738

FONDATION JOHN BOST

Siège social : 6 rue John Bost - 24130 LA FORCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation John Bost relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier le 2 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 02 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Fondation John Bost

*Exercice
clos le 31 décembre 2019*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Mérignac, le 03 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

**Luc
MARTY**

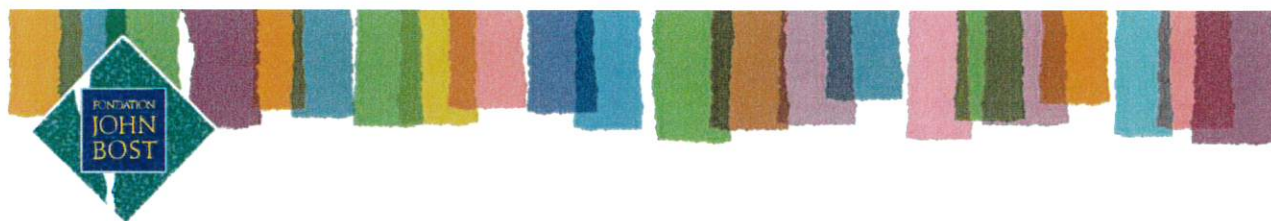
LUC MARTY

Signature numérique
de Luc MARTY
Date : 2020.04.03
16:29:41 +02'00'

AUDIAL



ESMERALDA GONZALEZ



ETATS DE SYNTHESE COMPTES 2019

FONDATION JOHN BOST
24 130 LA FORCE

ACTIVITE GLOBALE

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION

**RECONNUE
D'UTILITE
PUBLIQUE**

Tél : 05.53.58.01.03

Fax : 05.53.58.54.13



FONDATION JOHN BOST

24 130 - LA FORCE

ETATS FINANCIERS 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut 31/12/2019	Amort. Prov. 31/12/2019	Net 31/12/2019	N-1 Net 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Frais d'établissement	939 278	925 804	13 473	40 056
Frais de recherche				
Concessions,brevets	3 197 224	2 465 485	731 739	979 498
Autres immo. incorp.				
Avance/imm. incorp.				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	35 650 381	2 001	35 648 380	32 473 623
Constructions	232 051 453	100 871 635	131 179 818	132 264 192
Instal. technique	25 936 361	18 867 439	7 068 922	8 117 749
Autres immo. corpo.	9 867 141	7 580 273	2 286 868	2 211 544
Immo. en cours	20 223 069		20 223 069	5 487 316
Avances et acomptes	24 415 581		24 415 581	13 838 059
<i>Immobilisations financières :</i>				
Particip. évaluées				
Autres participations				
Créances rat.part.				
Autres titres immo.	619 463		619 463	519 393
Prêts	2 798 782		2 798 782	2 640 262
Autres immo. financ.	131 675		131 675	125 383
TOTAL (I) ACTIF IMMOBILISE	355 830 407	130 712 638	225 117 769	198 697 075
Comptes de liaison				
TOTAL (II) COMPTES DE LIAISON				
<i>Stock et en-cours :</i>				
Matières premières	691 531		691 531	760 949
En cours prod.biens				
En cours prod.serv.				
Produits intermediaires				
Marchandises				
Avances & acpt/cde	41 613		41 613	49 507
<i>Créances :</i>				
Clients & cpt ratta.	10 065 850	337 652	9 728 198	11 106 804
Autres créances	4 272 330	53 863	4 218 467	2 699 120
<i>Valeurs mobilières:</i>				
Actions propres				
Autres titres	41 458 099		41 458 099	58 059 401
Disponibilités	51 084 726		51 084 726	46 004 192
Charges const. avanc	310 308		310 308	273 388
TOTAL (III) ACTIF CIRCULANT	107 924 456	391 515	107 532 941	118 953 360
Charges à répartir (IV)				
Primes rbt obligat. (V)				
Ecart conv. actif (VI)				
TOTAL GENERAL	463 754 863	131 104 153	332 650 710	317 650 436
Engagements reçus				
Legs net à réaliser				
Acceptés par les organes statutairement compétents			844 198	1 965 617

Bilan Passif

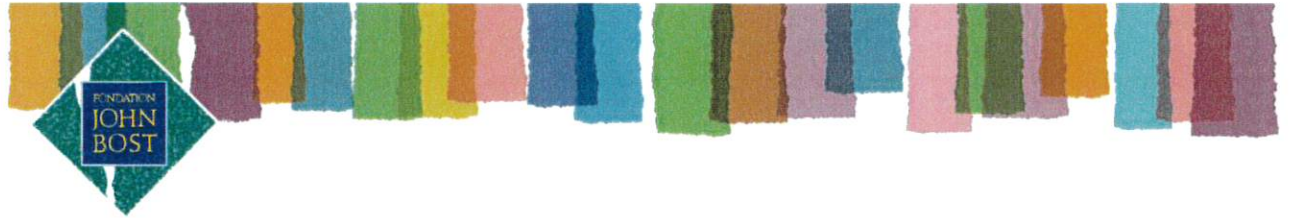
RUBRIQUES	Solde fin N	Solde fin N-1
	31/12/2019	31/12/2018
<i>Fonds Propres</i>		
Dotation Initiale	51 000 000	51 000 000
Revalorisation dotation initiale	6 070 744	5 227 344
Fonds Propres sans droit de reprise	163 953 537	142 087 088
Fonds Propres avec droit de reprise	2 714 436	2 714 436
Ecart de réévaluation	225 853	225 853
<i>Réserves :</i>		
Réserve légale		
Réserves statutaires	11 609 684	11 609 684
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 464 033	11 317 479
Report à nouveau	(6 214 475)	(6 029 758)
Résultat de l'exercice	12 527 819	23 173 276
<i>Autres fonds propres</i>		
Résultat s.contr tiers financeurs	1 935 796	1 694 973
Subventions investissements	5 447 453	5 770 000
Provisions réglementées	2 609 325	2 581 371
TOTAL (I) FONDS PROPRES	263 344 206	251 371 746
Compte de liaison		
TOTAL (II) COMPTES DE LIAISON		
Provisions pr risques	500 308	280 547
Provisions pr charges		
Fonds dédiés	6 932 550	6 758 057
TOTAL (III) PROVISIONS ET FONDS DEDIES	7 432 858	7 038 603
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Empr. & dettes étab.	40 520 973	39 073 063
Empr. & dettes financ.	109 764	1 694 729
Avances & acpt/cde	395 907	348 713
Dettes fournisseurs	4 048 759	2 988 666
Dettes fiscales & soc.	10 950 578	10 773 083
Dettes/immobilisations	2 651 926	1 108 649
Autres dettes	3 182 549	3 246 335
Produits const. avanc.	13 190	6 850
TOTAL (IV) DETTES	61 873 646	59 240 087
Ecart convers. passif		
TOTAL GENERAL	332 650 710	317 650 436
Dont concours bancaire		
Dont capital versé		
Dont 1051	225 853	225 853
Dont 1052		
Dont 1053 (b)		

Résultat

RUBRIQUES	Solde fin N	Solde fin N-1
	31/12/2019	31/12/2018
<i>Produits d'exploitation :</i>		
Activités lucratives et manifestations	153 830	158 482
Ventes diverses	3 790	26 004
Dotations et produits de tarification et pdt de se	109 658 078	108 362 166
VENTE DE PRODUITS ET SERVICES	109 815 698	108 546 653
Production stockée		
Production immobilisée	193 000	110 000
Subventions de fonctionnement	1 651 153	1 566 520
Repr. sur prov.,et Transferts de charges	1 038 825	1 141 918
Autres produits	2 065 936	2 231 163
PRODUITS D'EXPLOITATION	114 764 612	113 596 253
<i>Charges d'exploitation :</i>		
Achats marchandises	58 810	64 384
Variation stock		
Achat matières prem.	5 929 434	6 087 156
Variation stock		
Autres achats	15 967 085	14 599 526
Impôts, taxes	7 574 043	5 564 707
Salaires & traitements	56 028 230	55 401 260
Charges sociales	21 158 537	23 915 043
Dot. aux amort.	10 561 776	10 825 242
Dot. aux prov. s/immo		
Dot. aux prov. s/ a. circ	121 856	41 112
Dot. aux prov. risq. & ch	345 347	86 973
Autres charges	663 242	1 090 022
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	118 408 359	117 675 425
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 643 747)	(4 079 172)
<i>QP d'opé.faites en comm.:</i>		
Bén. attri ou perte trans		502
Perte supp. ou bén. trans		
TOTAL QUOTE-PART		502
<i>Produits financiers :</i>		
De participations	8 286	8 297
D'autres val. mob. & créa		
Autres intérêts & et prod	1 220 211	503 819
Reprises/provisions & tra	182 523	
Diff. + de change		
Prod. nets/cessions mo	192	18 795
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 411 211	530 911
<i>Charges Financières :</i>		
Dot. financ. amort.		182 523
Intérêts & charges	1 063 504	1 111 531
Diff. - de change		
Charges nettes/cession		147 487
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 063 504	1 441 541
RESULTAT FINANCIER	347 707	(910 631)

Résultat

RUBRIQUES	Solde fin N	Solde fin N-1
	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT COURANT	(3 296 040)	(4 989 301)
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
S/ opé. de gestion	15 910 336	29 024 744
S/opé. en capital	3 807 243	459 460
Reprises / provi. & tran.	37 502	25 210
Total produits exc.	19 755 081	29 509 414
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
S/ opé. de gestion	9 234	3 364
S/opé. en capital	3 558 996	209 917
Dot. exc. amort. et prov.	15 456	60 876
Total charges exc.	3 583 685	274 158
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 171 396	29 235 256
Impôts / les bénéfices		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	400 612	248 507
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	748 149	1 321 187
Total particip./ impot		
TOTAL DES PRODUITS	136 331 517	143 885 587
TOTAL DES CHARGES	123 803 698	120 712 311
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	12 527 819	23 173 276
Dont sur les activités	1 381 858	53 513
Dont sur les fonds propres	11 145 961	23 119 763

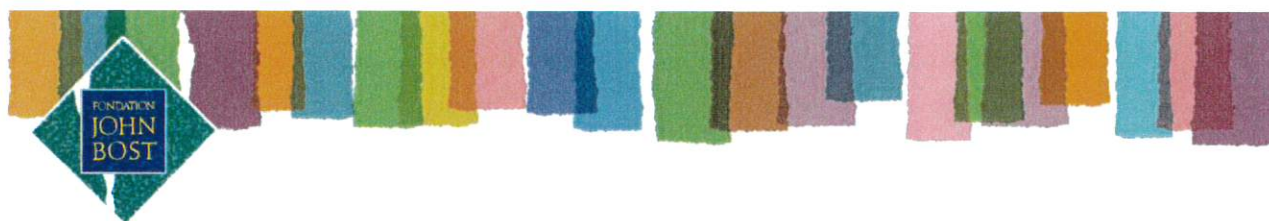


FONDATION JOHN BOST

24 130 - LA FORCE

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Annexe aux états financiers

0- FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les faits postérieurs à la clôture	12
------------------------------------	----

I- FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'année 2019	12
-------------------------------------	----

II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales comptables	15
Règles et méthodes comptables	15

III- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Notes sur le bilan	17
Actif immobilisé	17
Actif circulant	18
Compte de régularisation actif	18
Fonds associatifs	19
Provision pour risques et charges	23
Dettes	23
Notes sur le compte de résultat	24
Ventilation des produits d'exploitation	24
Résultat financier	25
Résultat exceptionnel	25
Mouvements sur fonds dédiés	25

IV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dettes garanties par des sûretés réelles	26
Engagements financiers	26

V - EFFECTIFS

Total des effectifs en ETP	27
----------------------------	----

VI – REMUNERATION DES TROIS DIRIGEANTS LES MIEUX REMUNERES

Total des rémunérations	27
-------------------------	----

VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant des honoraires	27
------------------------	----

VIII - STRUCTURE FINANCIERE

Fonds de roulement	28
Besoin en fonds de roulement	28
Trésorerie	28
Tableau de financement	29

IX – FONDATIONS INDIVIDUALISEES

30

X – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Tableau compte d'emplois des ressources	33
Commentaires	34

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois. Ces documents ont été arrêtés provisoirement par le comité des finances le 2 avril 2020 sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Fondation John Bost pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 regroupent les structures suivantes :

- L'Etablissement de Santé Privé - Activité de Soins de Psychiatrie (Dordogne)
- L'Etablissement de Santé Privé - Activité de Soins de Psychiatrie (Tarn-et-Garonne)
- La Maison d'Accueil Spécialisée (Dordogne)
- La Maison d'Accueil Spécialisée Handicaps rares (Dordogne)
- Les Foyers d'Accueil Médicalisés (Dordogne)
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (Gironde)
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (Pyrénées-Atlantiques)
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Dordogne)
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Pyrénées-Atlantiques)
- Le Foyer de vie (Haute-Vienne)
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (Haute-Vienne)
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (Seine-Maritime)
- Les Maisons d'Accueil Spécialisée (Seine-Maritime)
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (Yvelines)
- Les Foyers d'Accueil Médicalisés (Val d'Oise)
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (Val d'Oise)
- Le Centre de formation Ce.F (Dordogne)
- Les Instituts Médico-Educatifs La Clé et Roland Bonnard (Val d'Oise)
- Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile La Clé et l'Unité d'Enseignement (Val d'Oise)
- La MAS, le Centre d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale du Centre Simone Veil (Val d'Oise)

- Bilan arrêté à un total de **332.650.710 €**

- Compte de résultat arrêté à un total de produits de **136.331.517 €**

- Et faisant apparaître un excédent comptable de **12.527.819 €**

Dont un excédent de 1 381 858 € pour les activités sanitaires, médico-sociales et autres et un excédent de 11.145.961 € pour l'activité des fonds propres.

Les montants exprimés dans la suite de ce document sont en milliers d'euros.

0 – FAITS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

LES FAITS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

La France est touchée par la pandémie du Coronavirus COVID-19. Les professionnels de la Fondation John Bost mettent tout en œuvre pour éviter la propagation de la contamination dans les établissements et limiter les conséquences auprès des personnes accueillies et soignées, tout en se protégeant eux-mêmes. A ce jour, les incidences financières ne sont pas évaluées.

Cette situation ne remet pas en cause les principes comptables et estimations retenues dans le cadre de la clôture des comptes 2019.

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2019

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019 :

VARIATION DE PERIMETRE	-	FAITS
CARACTERISTIQUES	-	INCIDENCES
COMPTABLES		

L'année 2019 n'enregistre pas de variation de périmètre

❖ Activité

➤ Les budgets de 2019 ont été accordés, avec des augmentations proches de 0 %, voire négatives. Les subventions et autres concours publics reçus ont été conformes à nos prévisions. La Fondation John Bost poursuit son développement.

➤ L'année 2019 est marquée par l'ouverture le 03 juin 2019 d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). Cet établissement a une capacité d'accueil de 40 places pour une file active de 100 personnes. Il est situé à Menucourt dans le Val d'Oise.

➤ La reprise de L'Association pour la Rééducation et l'Education des Handicaps Adultes AREHA située à Bellac en Haute-Vienne par la Fondation John Bost a été actée. L'établissement est repris au 01/01/2020. Il comprend une maison d'accueil spécialisée, un foyer de vie, des appartements de suite et une structure intermédiaire.

- La Fondation John Bost, en 2018, a obtenu une autorisation de création d'un centre de santé polyvalent, dans le département de la Dordogne. Il ouvrira en 2020. Les consultations seront accessibles à toute personne en situation de handicap, résidant à domicile ou en institution sur le territoire.
- Le site de la Clé pour l'autisme a obtenu une autorisation de création de 9 places supplémentaires pour L'IME la clé situé à Vauréal. Cinq enfants sont déjà accueillis à temps complet depuis la rentrée de septembre 2019.
- Des négociations ont été engagées avec certains départements dans le but de signer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Pour rappel en 2018, un CPOM avait été signé avec le département de Seine-Maritime et l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie, pour les établissements de Magdala et de Sarepta. Son application a commencé au 1er janvier 2019. Le CPOM du Foyer Anne Dominique est en cours de finalisation. Fin 2019, un CPOM pour les établissements médico-sociaux (ESMS) de Dordogne a été contracté pour la période 2020-2024.
- La réorganisation de la prise en charge du site de la Vallée de la Dordogne se poursuit dans le cadre du transfert d'activité sur Bordeaux.
- ❖ Immobiliers :
 - Dans la nuit du 3 juillet 2019, le bâtiment dédié aux activités d'accueil de jour du foyer de vie de Saint Martin du Tertre a été intégralement détruit par un incendie. Les équipes se sont organisées pour continuer à accueillir les personnes autistes sur d'autres lieux.
 - Deux terrains ont été acquis, l'un pour le Sessad et l'IME de la clé à VAUREAL, l'autre dans le cadre du fonds de pérennisation pour un immeuble locatif à SEVRES
 - Les bâtiments acquis cette année du Sessad et de l'IME de la clé à VAUREAL ont été immobilisés ainsi que les travaux de réaménagement de ces bâtiments.
 - La nouvelle salle des pratiques et du laboratoire de simulation en santé du Ce.F a ouvert ses portes le 01/09/19. Ils permettent d'effectuer des séances de travaux pratiques en utilisant des mannequins informatisés.
 - L'immeuble principal du Ce.F, pour une raison administrative, a été cédé. Un contrat de location se substitue aux charges d'amortissement.
- D'importants travaux de remise en état et aux normes ont été réalisés dans l'établissement de Sarepta.
- Les travaux du chantier de construction de « La Rencontre » à Talence se sont poursuivis en 2019. Le bâtiment doit être livré en 2021. Il est prévu 40 lits ESAP et 60 places de MAS. Cette opération est réalisée dans le cadre du transfert d'activité engagé avec l'ARS en vue de muter 100 lits et places du site de la Vallée de la Dordogne vers la métropole bordelaise.
- Pour le chantier de la nouvelle MAS à Jouy-le-Moutier, dont la première pierre a été posée le 7 février 2019, les travaux se poursuivent. Le chantier doit s'achever en 2020.
- Le futur Foyer de vie « La Porte Ouverte » à Menucourt est construit dans le parc du FAM Béthanie. Il disposera de 45 places, 42 en hébergement et 3 en accueil de jour. Le bâtiment doit être livré en 2020.
- Des travaux d'aménagement du Centre de Santé ont été réalisés. Il se situe dans le pavillon Eben Hezer à La Force en Dordogne. Il ouvre ses portes début 2020.
- Dans le cadre de la gestion patrimoniale de la Fondation John Bost :

Les travaux de l'immeuble situé à Sèvres, acquis en état futur d'achèvement (VEFA) sont terminés. Le bâtiment a été livré le 01/07/2019. Les appartements sont proposés à la location..

La construction des projets acquis en 2018 dans le cadre de VEFA s'est poursuivie dont un immeuble à Nanterre de 34 logements et un immeuble à Suresnes de 20 logements. Les livraisons sont prévues fin 2020.

Les actes d'acquisition de deux autres projets ont été signés cette année, toujours en VEFA. Les travaux n'ont pas commencé en 2019. Pour l'un, il s'agit de l'acquisition d'un ensemble de deux immeubles, dans le quartier de Belcier à Bordeaux, comprenant 22 logements et 2 600 m2 de bureaux. Pour l'autre, il s'agit de l'acquisition d'un immeuble à Issy les Moulineaux, comprenant 22 logements. Les livraisons de ces deux immeubles sont prévues en 2022

Un dernier projet a été signé en 2018, il s'agit de la construction d'un immeuble à Talence, de 40 logements, sur le terrain que la Fondation John Bost a acquis à cet effet. Pour le moment ce projet est retardé.

❖ Organisations internes

- Il a été décidé que des comités de direction soient organisés régulièrement au plus près du terrain dans les différents sites. Il réunit mensuellement la Direction Générale, les Directions de sites et les Directions de services.
- Une enquête de satisfaction des professionnels a été déployée en 2019. Cette démarche répond à une volonté de donner directement la parole aux professionnels pour travailler à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

❖ Activités des Fonds Propres

- Des formations « Gammes » continuent à être organisées. « Gammes » est un outil de communication entre professionnels, qui rassemble les éléments de langage et de culture communs de la Fondation et dont les objectifs sont de favoriser la transmission et le développement de cette culture commune.
- En 2019, le déploiement du projet BAROMETRE du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke au Québec s'est poursuivi. Ce projet a pour but d'utiliser le numérique pour renforcer l'autodétermination des personnes accompagnées dans le champ du handicap.
- Le projet LABORATOIRE AUTOCOM s'est également poursuivi, il a pour ambition de valoriser et développer des démarches et outils favorisant la communication, l'autonomie, les apprentissages et la santé des personnes accueillies.
- Le Conseil d'Administration de la Fondation John Bost a décidé en 2019 de soutenir les projets sur les thèmes de l'inclusion, l'accompagnement des familles et le projet numérique.
- Le Conseil d'Administration a également poursuivi son projet d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées et soignées ainsi que la qualité de vie au travail des professionnels, à ce titre, il étudie pour financement, les projets qui lui sont soumis dans ce champ.

❖ Ressources collectées et don exceptionnel

L'utilisation des dons dans l'année est décrite dans le compte d'emplois annuel des ressources, au paragraphe X de la présente annexe.

Cette année, la Fondation John Bost a reçu un don d'un montant exceptionnel dans le cadre de la donation temporaire d'usufruit dont elle bénéficie, portant le montant global des dons et legs reçus en 2019, affectés ou non, à 15 868 K€.

❖ Contrôles

➤ Evaluations médicosociales et certification sanitaire

- Secteur médico-social / évaluations externes

La majorité des établissements médico-sociaux ont lancés leur nouveau cycle d'évaluation interne, en utilisant le logiciel ARSENE du CREAL (Centre régional d'études, d'actions et d'informations). Ce logiciel permet la réalisation initiale de l'évaluation et la mise à jour en continue de cette dernière en suivant le plan d'action associé.

Un nouveau prestataire pour réaliser les évaluations externes a été choisi en 2019.

Depuis fin 2019, le service qualité participe au groupe de travail de la Haute Autorité de Santé pour la refonte de l'organisation des évaluations internes et externes qui est programmée pour janvier 2021.

- Secteur sanitaire / certification

Un comité de pilotage qualité s'est réuni pour mettre à jour régulièrement les thématiques du compte qualité. Une responsable qualité dédiée au SVD a été embauchée.

- Centre de formation

Le centre de formation de la Fondation doit être certifié pour la fin de l'année 2020. Dans cet optique, un comité de pilotage a été mis en place fin 2019, ainsi qu'une programmation de groupe d'auto-évaluation.

- Le contrôle URSSAF qui avait été effectué en août 2011, fait toujours l'objet d'une procédure de contentieux, pour laquelle la décision de l'URSSAF est attendue.

❖ Le personnel :

Les mouvements de personnels liés à des départs en retraite concernent 48 personnes. Le coût total de ces indemnités de départs en retraite ou en invalidités s'établit à 745 K€ pour 2019.

La Fondation John Bost a bénéficié d'une réduction des cotisations URSSAF d'environ 5% en remplacement du CITS.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 2.1 – CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

2.1.1 Les comptes annuels de la Fondation John Bost ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en France, étant précisé que la présentation des comptes annuels respecte le règlement 99-01 et 99-03 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités de l'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et des fondations. Le plan comptable de référence est celui utilisé par le règlement 99-01. La Fondation John Bost applique l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité. Elle applique également l'avis 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et Fonds de dotation, l'avis 2008-08 relatif à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Elle applique également les dispositions de l'art R.314-81 du Code de l'Action Sociale et des Famille, pour la présentation des comptes annuels.

2.1.2 Seules sont exprimées les informations significatives.

NOTE 2.2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.2.1 Les fonds propres sont constitués :

- De fonds propres sans droit de reprise – dotation initiale : Les fonds statutaires ou dotation inaliénable sont constitués de terrains, d'immeubles et de valeurs mobilières. Ils ne peuvent être cédés sans autorisation administrative.
- De fonds propres sans droit de reprise autres, qui comprennent les dons et legs disponibles (fonds disponibles pour réaliser de nouveaux investissements), des réserves qui ont été

constituées à partir de dons et legs ou de résultats excédentaires et des subventions d'investissement non renouvelables (des subventions ont été versées dans le cadre de financements de projets d'investissements). Ces sommes ont été allouées de façon définitive. Ils comprennent, également les dotations initiales, les dotations complémentaires et les dons des fondations individualisées.

- Les fonds propres avec droit de reprise intègrent des subventions affectées à des biens renouvelables.

- De réserves statutaires et autres réserves : Les réserves statutaires et autres réserves ont été constituées à partir de dons et legs ou de résultats excédentaires.

- De subventions d'investissement

- De provisions réglementées qui comprennent des provisions pour préfinancement d'investissements et de provisions réglementées : réserves de plus-values nettes d'actif, renforcement de la couverture du BFR.

- Des amortissements dérogatoires

2.2.2 Les dons manuels : Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement dans le compte de résultat des fonds propres en produits exceptionnels car ne correspondent pas à l'activité courante.

2.2.3 Les libéralités : Les libéralités sont comptabilisées pour leur valeur nette lors de leur entrée dans l'actif en produits exceptionnels car ne correspondent pas à l'activité courante.

2.2.4 Les résultats : Les résultats des exercices précédents font l'objet de proposition d'affectation par le Conseil d'administration. Ils sont portés en résultat en instance d'affectation dans l'attente des décisions des autorités de tarification. Le cas échéant, ces dernières peuvent modifier, à la fois, le montant des résultats et leur affectation. Ces décisions feront l'objet d'écritures spécifiques. (Voir note 3.1.4.2 et 3.1.4.3 de la présente annexe)

2.2.5 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles : Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place

et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Toutefois, les caractéristiques opérationnelles de l'accueil de résidents atteints des troubles qui font la spécificité de la Fondation John Bost ont pour effet que les investissements immobiliers réalisés conduisent à constater un écart substantiel entre la valeur de construction (valeur historique inscrite dans les comptes de la Fondation) et la valeur vraisemblable de revente des immeubles considérés. Dans le cadre des autorisations d'activité dont dispose la Fondation John Bost avec chacun des tiers financeurs, conventions qui pour chaque établissement contribuent à la couverture des charges immobilières au travers de leur financement, la valeur comptable des immeubles n'apparaît pas remise en cause dans la perspective actuelle de la continuité de leur exploitation.

Il doit être noté qu'en cas de cessation d'activité d'un établissement et de la cession des locaux afférents, la Fondation John Bost pourrait devoir constater une dépréciation immobilière significative. Cette éventualité n'est à fin 2019 ni identifiée, ni identifiable, ni chiffrable et dépend de l'implantation de l'immeuble.

2.2.6 Les composants : Si dès l'origine, les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. La méthode des composants consiste à ventiler une immobilisation corporelle en fonction des différents éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'immobilisation principale.

2.2.7 Amortissement et dépréciation de l'actif : Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, l'amortissement est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont :

Terrains et aménagements	N/A
Logiciels	2 à 10 ans
Constructions	33 à 60 ans
Installations générales, agencements, aménagem. des constructions IGAAAC	5 à 20 ans
Réseau Informatique	10 ans
Matériel équipement	8 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel et outillage	5 à 12 ans
Matériel de transport	5 à 8 ans
Mobiliers & mat. de bureau	5 à 10 ans

2.2.8 Stocks : La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.9 Créances : Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.10 Les valeurs mobilières de placement : Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, augmenté des frais accessoires. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur vraisemblable de négociation. Seules les moins-values latentes qui affectent le résultat de l'exercice sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Les moins-values latentes des obligations des titres d'état ne sont pas provisionnées, la Fondation John Bost s'engageant à les conserver jusqu'à leurs échéances.

Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

2.2.11 Provisions pour risques et charges : Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.12 Les fonds dédiés : Ce sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées ainsi que des ressources affectées par des tiers financeurs à des

projets définis et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les crédits non reconductibles non consommés font l'objet d'un suivi et d'une comptabilisation en fonds dédiés. De même, les crédits accordés par l'autorité de tarification pour le financement des indemnités de fin de carrière non encore consommés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Par dérogation au principe ci-dessus, pour les établissements du site de la Clé pour l'Autisme, les provisions pour engagements des indemnités de fin de carrière qui avaient été prévues au protocole de fusion entre la Fondation John Bost et la Clé pour l'Autisme sont également enregistrées en fonds dédiés. Pour mémoire, la contrepartie, constatée en 2013, avait été inscrite en « report à nouveau », sous contrôle des tiers financeurs.

2.2.13 l'engagement des indemnités de fin de carrière : Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans la Fondation au moment de son départ à la retraite. Dans les cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les critères retenus pour le calcul l'engagement des indemnités de fin de carrière sont les suivants : Les personnels concernés sont les CDI présents au 31 décembre, les départs volontaires sont programmés à 65 ans, le taux d'actualisation est de 0.77% et la progression des salaires est évaluée à 1% en moyenne. Une information sur le montant des engagements (différence entre les crédits accordés et l'évaluation) est donnée dans la note 4.2.1 de la présente annexe.

2.2.14 Impôts sur les revenus patrimoniaux et TVA : En tant que Fondation reconnue d'utilité publique, les revenus de la Fondation John Bost provenant de sa gestion patrimoniale ne sont plus assujettis à l'impôt sur les sociétés depuis le 1 janvier 2005.

Au regard des instructions fiscales du 15 septembre 1998, du 16 février 1999 et du 18 décembre 2006 la grande majorité des activités de la Fondation John Bost est considérée comme étant non lucrative. Toutefois, certaines d'entre-elles apparaissent de caractère lucratif et sont donc assujetties aux impôts de droit commun (Impôts sur les sociétés, C.E.T. et TVA) comme notamment ses activités de ventes de repas aux salariés et aux personnes extérieures, de prestations de blanchisserie, de location meublée et de ventes de prestations de formations professionnelles continues.

Afin d'éviter que la Fondation John Bost ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont isolées et comptabilisées sous une forme distincte, selon les règles posées par l'administration pour la sectorisation fiscale.

2.2.15 Tutelles : Le mandataire judiciaire à la

protection des majeurs de la Fondation John Bost gère les avoirs des résidents dont il a la charge. Ces avoirs ne sont pas comptabilisés mais sont portés en engagement hors bilan (Note 4.2.5).

2.2.16 L'Agence comptable TARSIS : les fonds déposés par les résidents (argent de poche des résidents) détenus par la Fondation figurent au bilan en autres dettes avec une contrepartie en compte de trésorerie.

2.2.17 Les dettes provisionnées pour les congés payés non pris à la fin de l'exercice figurent en charges à payer dans les dettes fiscales et sociales.

III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 3.1 - NOTE SUR LE BILAN

NOTE 3.1.1 - ACTIF IMMOBILISE

ACTIF IMMOBILISE	2018	Acqui.	Ces.	2019
Montant Brut				
Im. incorporelles	4 019	156	41	4 134
Immobilisations corporelles				
Terrains	32 476	3 174	0	35 650
Construction et Igaac*	227 117	10 137	5 203	232 051
Matériel et outillage	25 394	656	114	25 936
Matériel de transport	5 453	218	87	5 584
Mobilier et matériels	3 678	315	13	3 980
Matériel sur immobilisation en-cours	88	218	0	306
Immobilisations en-cours	5 487	14 736	0	20 223
Avances et acompte	13 838	10 578	0	24 416
Total im. Corporelles	313 531	40 032	5 417	348 146
Im. financières	3 285	312	47	3 550
Total actif immobilisé	320 835	40 500	5 505	355 830

* IGAAC Installations générales, agencements, aménagements des constructions

Voir note 2.2.5 sur l'évaluation des immobilisations.

Immobilisations Financières	2018	2019
Immo. Financières à moins d'un an	855	1 006
Immo. Finan. d'un an et moins de 5 ans	354	381
Immo. Financières à plus de 5 ans	2 076	2 163
Total	3 285	3 550

AMORTISSEMENT en K€	2018	Amort	Repri.	Amort dérog	2019
Im. incorporelles	2 999	419	27	0	3 391
Immobilisations corporelles					
Terrains	2	0	0	0	2
Construction et Igac	94 890	7 764	1 772	28	100 910
Matériel et outillage	17 274	1 679	88	0	18 865
Matériel de transport	4 207	380	87	0	4 500
Mobiliers et matériels	2 766	292	13	0	3 045
Total im. Corp.	119 139	10 115	1 960	28	127 322
Total amortissement	122 138	10 534	1 987	28	130 713

NOTE 3.1.2 - ACTIF CIRCULANT

3.1.2.1 Créances à plus d'un an : Toutes les créances sont à moins d'un an.

3.1.2.2 Produits à recevoir : Les produits à recevoir comprennent pour l'essentiel, des factures à établir (1.119 K€) dans les comptes clients, des produits à recevoir sur salaires (437 K€) et divers autres produits à recevoir (11 K€) pour les autres créances.

3.1.2.3. Détail des créances d'exploitation

	2018	2019
Créances clients	11 107	9 728
Autres créances	2 699	4 218

En 2019, les autres créances comprennent, entre autres, une créance de TVA d'un montant de 1 853 K€ pour la livraison à soi-même du FDV « la porte ouverte » et de la MAS à la Clé pour l'autisme, une créance de 960 K€ pour des sinistres notamment l'incendie du bâtiment du FDV « Le Verger » à Saint Martin du Tertre, une demande de dégrèvement de 215 K€ sur une taxe foncière, une créance de 160 K€ pour l'extension de l'IME à Vauréal.

Pour mémoire, en 2018, la ligne « autres créances » comprenait pour 1.437 K€ le solde crédit de taxe sur salaires, en lien avec le dispositif qui avait duré deux ans (2017-2018) de crédit d'impôt de taxe sur les salaires.

3.1.2.4 Trésorerie : Les comptes de valeurs mobilières de placement et de disponibilités s'affectent de la manière suivante :

	2018	2019
- Fonds propres	72 441	61 349
- Activité sanitaire et médico-sociale Dordogne	8 741	15 142
- MSMM Tarn et Garonne	2 926	3 142
- CEF	529	3 229
- Foyer de Vie Haute-Vienne	1 457	1 601
- MAS Magdala Seine-Maritime	1 102	967
- FAM Sarepta Seine-Maritime	3 704	4 201
- FAM Troas Yvelines	2 853	2 853
- FAM Béthanie Val d'Oise	1 959	-4 800
- FAM Etxea Pyrénées-Atlantiques	-290	48
- EHPAD Les Foyers Lons	306	592
- La clé pour l'autisme Val d'Oise	8 518	4 219
Total général	104 246	92 543
Trésor. disponible immédiatement	84 246	92 543
Plac. arriv. à terme ap. N+1	20 000	0
Total	104 246	92 543

Les plus-values latentes sur les placements réalisés par la Fondation John Bost s'élèvent à 2 726 K€ au 31 décembre 2019 contre 661 K€ au 31 décembre 2018. En 2019, des intérêts courus acquis sont enregistrés pour 3 620 K€, en hausse de 60 K€ par rapport à 2018. Voir note 3.2.2 sur le résultat financier.

Les principales plus-values latentes sont :

Obligation BFCms10 : 132 K€ contre 23 K€ en 2018

Obligation BNP : 229 K€ contre 29 K€ en 2018

La force Multi actif : 822 K€ contre -183 K€ en 2018

Ardian fund I : 1 537 K€ contre 608 K€ en 2018

Ardian fund II : 6 K€ contre 0 en 2018

Les provisions sur moins-values latentes sur les placements (sous performance du Fonds commun de placement La Force Multi Actif) constituées en 2018 ont été reprises en 2019 pour un montant de 183 K€, elles n'avaient plus lieu d'être.

Détail des intérêts courus acquis

En milliers d'euros

	2018	2019
Intérêts courus acquis	3 560	3 620

3.1.2.5 Provisions pour dépréciation :

	2018	Augm.	Dim.	2019
Stocks et en-cours	0			
Comptes de tiers	202	194	5	392
Comptes financiers	183		183	0
Total	385	194	188	392

NOTE 3.1.3 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges liées à l'exploitation normale des entités.

En milliers d'euros

	2018	2019
Charges constatées d'avance	273	310

NOTE 3.1.4 - FONDS ASSOCIATIFS

3.1.4.1 Dotation Initiale

En milliers d'euros

	2018	Aug.	Dim.	2019
Dotation terrains	6 705		0	6 705
Dotation immeubles	41 719	0	0	41 719
Dotation val. Mobilières	2 576	0	0	2 576
Total Dotation	51 000	0	0	51 000
Revalorisation	5 227	843	0	6 071

3.1.4.2 Variations des fonds associatifs et affectation du résultat

Fonds Propres	31/12/2018				Variation 2018/2019		31/12/2019			
	Fonds propres	Sous contrôle de tiers financeurs	Autres fonds propres	Total	Augment.	Diminut.	Fonds propres	Sous contrôle de tiers financeurs	Autres fonds propres	Total
<i>Fonds propres</i>										
Dotation initiale	51 000			51 000			51 000			51 000
Revalorisation de la dotation initiale	5 227			5 227	843		6 071			6 071
Fonds propres sans droit de reprise	142 087			142 087	21 866	0	163 954			163 954
Fonds propres avec droit de reprise			2 714	2 714	0	0			2 714	2 714
Ecart réévaluation	226			226			226			226
<i>Réserves</i>										
Réserves statutaires	11 610			11 610			11 610			11 610
Autres réserves	235	11 082		11 317	147	1	235	11 229		11 464
Report à nouveau	-267	-5 749	-14	-6 030	794	979	-267	-6 051	104	-6 214
Résultat de l'exercice	23 120	-407	461	23 173	12 528	23 173	11 146	1 306	76	12 528
<i>Autres Fonds propres</i>										
Résultat sous contrôle des TF		1 695		1 695	992	751		1 936		1 936
Subventions investissements			5 770	5 770	1	324			5 447	5 447
Provision réglementée		2 581		2 581	60	32		2 609		2 609
Total fonds propres	233 238	9 203	8 931	251 372	37 232	25 259	243 974	11 028	8 342	263 344

Les mouvements constatés sur les fonds associatifs sont essentiellement liés aux affectations de résultats sous contrôle ou non des tiers financeurs, à l'utilisation dans l'année des dons reçus (voir détail à la note X du compte d'emploi annuel des ressources).

Variation des provisions réglementées

	2018	Dot.2019	Repri. 2019	2019
Prov. Réglementées	2 581	60	32	2 609
Total Provisions	2 581	60	32	2 609

Le poste « provisions réglementées » comprend le solde des amortissements dérogatoires pour 435 K€, le solde des

provisions pour le renforcement de la couverture du besoin en BFR pour 340 K€, le solde des provisions sur les plus-values sur produits financiers pour 494 K€ et autres plus values pour 676 K€, une provision pour renouvellement d'immobilisation pour 628 K€ et une provision pour accessibilité handicapés de 37 K€.

Pour mémoire, les amortissements dérogatoires sont relatifs au site de la Clé Pour l'Autisme qui constate un amortissement dérogatoire pour la différence entre la durée comptable d'amortissement économique et la durée d'amortissement des biens acceptée par l'Autorité de Tarification, pour les biens acquis antérieurement au rapprochement.

3.1.4.3 Détail par agrément des résultats comptables et administratifs

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Résultats comptables		Reprise résultats		Autres retraitements (*)		Résultats administratifs	
RESULTAT GLOBAL :	23 173	12 528	248	215	140	-42	23 561	12 701
Fonds propres	23 120	11 146					23 120	11 146
CEF	281	29					281	29
Transversal	179	47					179	47
Total résultat en gestion libre :	23 580	11 222					23 580	11 222
Total résultat sous contrôle TF : cf détail ci-dessous	-408	1 306	248	215	140	-42	-20	1 480

"TF" = Tiers financeurs

(*) Rejet variation congés payés par les Tiers Financeurs

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Résultats comptables		Reprise résultats		Autres retraitements (*)		Résultats administratifs	
Vallée de la Dordogne :	-447	717	-86	-48	-2	-28	-534	642
ESAP Dordogne	-293	704					-293	704
MAS Dordogne	101	-9	-92	9		0	9	0
MAS HR Dordogne	29	65	-120	-70		-11	-91	-16
FAM Château rivière Dordogne								
Hébergement	44	1	15	14		8	59	23
Soins	-54	-6				-7	-54	-13
FAM Bourg d'Abren Dordogne								
Hébergement	-116	-9	91	-1		-5	-25	-15
Soins	-29	13				2	-29	15
FAM La famille Dordogne								
Hébergement	-7	-3	2			-4	-5	-7
Soins	-13	-6				-5	-13	-11
FAM Agapè Gironde								
Hébergement	3	-30	10		-2	-6	11	-36
Soins	3	-1				-4	3	-5
EHPAD Tibériade Dordogne								
Hébergement	-66	16				5	-66	21
Dépendance	-45	-44				3	-45	-41
Soins	-3	26	9			-3	6	23

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Résultats comptables		Reprise résultats		Autres retraitements (*)		Résultats administratifs	
Grand Sud-Ouest :	-8	55	-9	4	35	25	18	85
ESAP Tarn et Garonne	17	126					17	126
FAM Exea Pyrénées Atlantiques								
Hébergement	30	-19	4	4			35	-14
Soins	-39	3					-39	3
FAM Anne-Dominique Haute-Vienne								
Soins	0	11					0	11
Foyer de Vie Anne-Dominique Haute-Vienne	0	0					0	0
EHPAD Les Foyers Pyrénées Atlantiques								
Hébergement	-1	-9	-6	0	8	3	1	-6
Dépendance	-1	-37	-13	0	15	2	1	-35
Soins	-14	-20	5	0	12	20	3	0

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Résultats comptables		Reprise résultats		Autres retraitements (*)		Résultats administratifs	
Val de Seine :	244	298	274	159	5	9	523	466
MAS Magdala Seine-Maritime								
Internat	-130	-206	73	60		-34	-57	-180
Externat	-1	-29					-1	-29
MAS Sarepta Seine-Maritime	39	87		-101		34	39	20
FAM Sarepta Seine-Maritime								
Hébergement	7	7					7	7
Soins	-1	2					-1	2
FAM Troas Yvelines								
Hébergement	212	115					212	115
Soins	0	69					0	69
Accueil de jour	1						1	0
FAM Béthanie Val d'Oise								
Hébergement	117	75	201	200	5	9	323	284
Soins	0						0	0
SAMSAH		178					0	178

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Résultats comptables		Reprise résultats		Autres retraitements (*)		Résultats administratifs	
La Clé pour l'Autisme :	-197	236	69	100	102	-47	-27	288
IME Roland Bonnard Val d'Oise	66	157			14	-13	80	144
IME La Clé Val d'Oise	-9	20		60	9	11	0	91
SESSAD La Clé Val d'Oise	5	-64		40	1	18	6	-6
MAS La Clé Val d'Oise	82	205			62	-26	144	179
FAM La Clé Val d'Oise								
Hébergement	-113	-9	45	-32	13	-17	-55	-58
Soins	-183	-7			-7	1	-190	-6
Foyer de Vie La Clé Val d'Oise	3	-41		33	-4	-8	-1	-16
CITVS-FHTH La Clé Val d'Oise	-65	16	24	-2	10	-14	-31	0
Direction de site CPA Val d'Oise	17	-41			5	1	22	-40

Total résultat sous contrôle TF	-408	1 306	248	215	140	-42	-20	1 480
--	-------------	--------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

Ces résultats administratifs constituent des propositions qui feront l'objet d'une approbation par les autorités de tarification et dont l'affectation sera proposée par le Conseil d'Administration.

NOTE 3.1.5 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET FONDS DEDIES :

PROVISIONS	2018	Dot.2019	Rep. 2019	2019
Risques et charges	281	273	53	500
Total Provisions	281	273	53	500

FONDS DEDIES	2018	Rejet IDR/Finan	Reclass. (**)	Dot.2019	Rep. 2019	2019
Sur Fonds Propres	751			113	41	823
Sur Lou Camin (*)	656				12	644
Sur Crédit non reconductible non consommé	2 025		-15	732	370	2 372
Sur Engagement de retraite	3 327	-158		69	144	3 094
Total	6 758	-158	-15	914	567	6 933

Pour mémoire, depuis 2014, les provisions sur indemnités de départ en retraite sont portées en fonds dédiés (voir note 2.2.12)

(*) fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices.

(**) Crédit Non Reconductible reclassé des fonds dédiés en subvention d'investissement

NOTE 3.1.6 - DETTES :

3.1.6.1 Ventilation des dettes financières

	2018	2019
Dettes à moins d'un an (1) et (2)	3 896	3 785
Dettes d'un an et moins de 5 ans	13 180	15 382
Dettes à plus de 5 ans	23 692	21 464
Total	40 768	40 631

(1) dont concours bancaires et découverts néant

(2) dont intérêts courus de 182 K€ en 2018 et 176 K€ en 2019.

	2018	Remb.	Emprunt	2019
Emprunts *	40 569	6 130	6 000	40 439
Total	40 569	6 130	6 000	40 439

* hors intérêts courus

3.1.6.2 Dettes représentées par des effets

Aucune dette n'est représentée par des effets.

3.1.6.3 Détail des dettes d'exploitation

	2018	2019
Avances et acomptes recus	349	396
Dettes fournisseurs et rattachés	2 989	4 049
Dettes fiscales et sociales	10 773	10 951

3.1.6.4 Charges à payer

Les charges à payer par poste du bilan :

	2018	2019
Emprunts et dettes fi. (int. cour. non échus)	182	176
Dettes Fournisseurs (Fact.non parvenues)	887	1 139
Dettes fiscales et sociales	6 321	6 392
Autres charges à payer	181	166
Total	7 571	7 873

Les charges à payer sur dettes fiscales et sociales correspondent pour l'essentiel à des dettes provisionnées pour congés payés soit 6 224 K€ en 2019.

Voir note 2.2.17.

3.1.6.5 Détail des autres dettes

	2018	2019
Dettes sur immobilisations	1 109	2 652
Fonds déposés par les résidents	348	377
Legs en cours	2 140	2 059
Dons en attente	135	135
Autres éléments	623	612
Total autres dettes	3 246	3 183

Les sommes enregistrées en « legs en cours » correspondent à des montants perçus minorés des coûts supportés sur les legs en cours. Ces sommes seront soldées lorsque le legs correspondant sera clos.

3.1.6.6 Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits liés à l'exploitation normale.

	2018	2019
Produits constatés d'avance	7	13

NOTE 3.2 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 3.2.1 - VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION :

En milliers d'euros

Ventes de produits et services	2018	2019
ESAP Dordogne	28 096	27 984
ESAP Tarn et Garonne	3 015	3 069
MAS Dordogne	10 283	10 365
MAS HR Dordogne	3 824	3 868
FAM Dordogne	10 103	10 206
FAM Gironde	4 155	4 152
EHPAD Dordogne	3 133	3 198
FAM Pyrénées Atlantiques	4 049	4 003
EHPAD Pyrénées Atlantiques	4 286	4 517
Centre de Formation Dordogne	1 120	1 220
Foyer de Vie Haute-Vienne	2 143	2 143
FAM Haute-Vienne	406	429
FAM Seine-Maritime	1 486	1 534
MAS Seine-Maritime	7 540	7 649
FAM Yvelines	3 922	3 891
SAMSAH Val d'Oise	0	449
FAM Val d'Oise	8 820	8 769
MAS Val d'Oise	4 499	4 460
IME Val d'Oise	5 108	5 327
SESSAD Val d'Oise	1 254	1 336
CITVS Val d'Oise	470	487
Direction de site CPA Val d'Oise	10	14
Direction Val de Seine	0	3
Fonds Propres	582	574
Transverse	240	167
Total général	108 547	109 816

Les ventes de produits et services sont composées des produits de tarification, pour les activités sanitaires et médico-sociales.

Cette année, ils comprennent les dotations soin et hébergement obtenues pour l'ouverture du SAMSAH Val d'Oise, 06/2019, pour un total de 449 K€. Ils comprennent également des Crédits Non Reconductibles (CNR) et des produits du Fonds Inter Régional plus importants cette année, localisés sur les deux IME Val d'Oise et l'EHPAD Pyrénées Atlantiques.

Pour l'activité « fonds propres » ils sont composés des produits de location, dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Fondation John Bost. Ils comprennent, également, pour l'activité « Transverse », la maîtrise d'œuvre des futurs projets, que la Fondation réalise elle-même pour l'enregistrer à l'actif. Les avantages en nature sont aussi inscrits dans cette catégorie de comptes.

Autres produits d'exploitation	2018	2019
ESAP Dordogne	698	614
ESAP Tarn et Garonne	1	6
MAS Dordogne	118	22
MAS HR Dordogne	23	8
FAM Dordogne	95	14
FAM Gironde	19	16
EHPAD Dordogne	637	562
FAM Pyrénées Atlantiques	13	0
EHPAD Pyrénées Atlantiques	814	776
Centre de Formation Dordogne	1 573	1 376
Foyer de Vie Haute-Vienne	69	59
FAM Haute-Vienne	9	8
FAM Seine-Maritime	9	21
MAS Seine-Maritime	49	13
FAM Yvelines	10	24
SAMSAH Val d'Oise		0
FAM Val d'Oise	25	77
MAS Val d'Oise	25	45
IME Val d'Oise	51	55
SESSAD Val d'Oise	195	279
CITVS Val d'Oise	14	6
Direction de site CPA Val d'Oise	46	13
Direction Val de Seine	0	3
Fonds Propres	381	511
Transversal	173	439
Total général	5 050	4 949

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les divers remboursements en lien avec les charges de personnel (formation, contrats aidés...).
- La facturation de la « dépendance » pour les EHPAD, la variation est liée à l'activité et au tarif fixé par les conseils départementaux.
- Les transferts de charges salariales,
- Les reprises de provisions d'exploitation
- Les subventions accordées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, pour le Centre de Formation Dordogne
- La subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR), pour le SESSAD Val d'Oise, destinée au financement de nouvelles activités
- L'utilisation des dotations consommables des fondations individualisées
- La production immobilisée
- Et divers autres produits.

NOTE 3.2.2 - RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Produits financiers		
- Revenus des VMP et CDN	504	1 220
- Produits sur cessions de VMP	18	0
- Reprises p/ dépréciations financière	0	182
- Autres produits financiers	8	8
Total Produits financiers	531	1 411

Les intérêts acquis des comptes à terme et des contrats de capitalisation sont comptabilisés en intérêts courus acquis à l'actif, ils atteignent 3.620 K€. Le montant des plus-values latentes s'élèvent à 2 726 K€ contre 661 K€ en 2018. Certains produits du portefeuille ne dégageront des plus-values qu'au moment de leur cession.

Une provision a été reprise pour un montant de 183 K€ suite à l'amélioration de la valorisation du fonds commun de placement La force Multi Actif.

Les charges financières se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Charges financières		
- Charges d'intérêts des emprunts	1 112	1 064
- Charges nettes sur cessions	147	
- Dotations p/ dépréciations financières	183	
Total Charges financières	1 442	1 064

NOTE 3.2.3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Les dons et legs reçus	28 988	15 868
Reprises s/provisions	0	0
Cessions d'actifs	122	3 469
Autres	399	418
Total	29 509	19 755

Les charges exceptionnelles se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Valeurs d'actifs cédés	210	3 559
Autres	64	25
Total	274	3 584

Les dons et legs 2019 comprennent le don exceptionnel reçu.

La sortie d'actif du bâtiment du Foyer de Vie de Saint Martin du Tertre détruit par l'incendie a été traitée en éléments exceptionnels en charges et en produits pour les valeurs comptables nettes de la construction et du matériel.

La ligne cession actif comprend également la cession de l'immeuble du Ce.F.

NOTE 3.2.4 - MOUVEMENTS SUR FONDS DEDIES

Les mouvements sur fonds dédiés se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Report de ressources non utilisées exer. antérieurs	249	401
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 321	748

Voir note 3.1.5.

IV – NOTE ENGAGEMENT HORS BILAN

NOTE 4.1 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Il s'agit pour chaque poste de dettes du bilan, de montants résiduels de chaque dette garantie par des sûretés réelles (Hypothèque, gage, nantissement, etc.). Les dettes garanties par des sûretés réelles s'analysent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2019
Emp. et dettes auprès Ets de Crédit	15 014	17 970

Cela correspond à 11 emprunts d'un montant initial de 32 806 K€ d'une durée de 10 à 15 ans en vue de financer des travaux immobiliers pour l'ESAP 24, le F.A.M. La Famille, la M.A.S. 76, le Ce.F, le F.A.M. 78, le FAM 95, deux immeubles d'investissement qui ont fait l'objet de garanties (notamment promesse d'affectation hypothécaire de parcelles).

NOTE 4.2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.2.1 Engagements donnés :

En milliers d'euros

	2018	2019
Engagements indemnités de retraite lissées*	9 402	10 417
Fonds dédiés bilan	-3 289	-3 063
Indem. retraite restant à couvrir	6 113	7 354
TOTAL engagements donnés	6 113	7 354
Indem. retraite probables actualisées*	22 983	26 639
Dt indem. retraite à payer dans les 10 ans	5 109	5 046
Dt indem. retraite à payer dans les 15 ans	8 118	8 440

*Le total des indemnités de retraite lissées intègre dans le mode de calcul un étalement des coûts dans le temps alors que le total des indemnités de retraite probables actualisées sera à payer.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite intègre l'application de l'avenant n°2014-01 du 04 février 2014 qui modifie en fonction de l'ancienneté le montant de l'indemnité retraite à verser. Les hypothèses ont changé par rapport à 2018, le taux d'actualisation est passé à 0.77% contre 1.57% dans le calcul de 2018, et les salaires sont prévus en augmentation de 1%/an comme l'an dernier. Il en découle une hausse des engagements de retraite de l'ordre de 10.8% pour 2019 soit 1 015 K€.

4.2.2 Engagements reçus :

Les legs en cours non comptabilisés s'élèvent à 844 K€ au 31/12/19.

La Fondation John Bost bénéficie d'une donation temporaire d'usufruit portant sur des titres pour une durée de 25 ans courant jusqu'en 2027. Au titre de 2019, ont été perçus 13 868 K€ contre 27 737 K€ en 2018.

Les engagements reçus correspondent principalement aux cautionnements d'emprunts pour 17 714 K€ (emprunts pour un montant initial de 23 154 K€ d'une durée de 10 à 35 ans pour la construction des établissements MAS, FAM et CITVS) donnés par le Conseil Général du Val d'Oise et des Pyrénées-Atlantiques et les Communes de Jouy le Moutier, de Saint Martin du Tertre et d'Anglet.

4.2.3 Engagements immobiliers :

Le Conseil d'Administration de la Fondation a approuvé en octobre 2019, le plan pluriannuel d'investissements immobiliers 2020-2024. Il prévoit des travaux et investissements immobiliers entre 2020 et 2021 de 40 131 K€.

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, la Fondation John Bost s'est portée acquéreuse de plusieurs immeubles :

à Nanterre pour une valeur de 15 505 K€. Le montant réglé fin 2019 est de 5 581 K€,

à Suresnes pour une valeur de 11 171 K€. Le montant réglé fin 2019 est de 6 231 K€,

à Issy les Moulineaux pour une valeur de 17 720 K€. Le montant réglé fin 2019 est de 5 622 K€,

à Bordeaux Belcier pour une valeur de 21 787 K€. Le montant réglé fin 2019 est de 6 904 K€,

à Talence, elle a acquis une parcelle pour une valeur de 12 141 K€ dans le cadre d'un projet de construction immobilière. Un accord de revente de 9.591 K€ a été signé, correspondant au coût de construction des appartements que la Fondation conservera pour un usage locatif. Par ailleurs, un contrat de réservation des parkings a été signé pour un montant de 658 K€.

4.2.4 Informations en matière de crédit-bail et de location

• Crédit-bail : aucun contrat de crédit bail en cours.

• Contrat de location : Les loyers restant à payer sur les contrats des véhicules, les contrats des photocopieurs, les contrats immobiliers pour les

fonds propres, de matériel téléphonique, du matériel informatique et de la plieuse s'élèvent à 769 K€ pour la Fondation John Bost.

4.2.5 Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, salarié de la Fondation assure la gestion du patrimoine de 175 majeurs protégés.
Ce patrimoine s'élève à 24 706 K€ en 2019. Il est composé de :

En milliers d'euros

	2018	2019
Trésorerie	1 030	753
Placements	21 878	23 953

Et de biens immobiliers non valorisés.

4.2.6 Engagements financiers :

Un emprunt a été souscrit en décembre 2019 pour le financement de l'acquisition en l'état futur d'achèvement du bâtiment à usage locatif de Suresnes. Le montant de l'emprunt est de 3.7 M€ pour une durée de 10 ans. Le déblocage des fonds est prévu au mois de janvier 2019. Cet emprunt est garanti par une promesse d'affectation hypothécaire.

V – EFFECTIFS au 31/12/2019

Effectifs en ETP	2018	2019
CDI cadres	175	192
CDD cadre	4	4
Sous total cadres	179	196
CDI non cadres	1 475	1 463
CDD non cadres	246	295
Sous total non cadres	1 721	1 758
Total général effectifs en ETP	1 900	1 954

VI – REMUNERATION DES TROIS DIRIGEANTS LES MIEUX REMUNERES

Aucun administrateur ne perçoit de rémunération.
Le cumul des rémunérations brutes des trois dirigeants les mieux rémunérés s'élève pour 2019 à 390 K€.

VII – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en 2019 s'élèvent à 142 K€ (TTC).

VIII – STRUCTURE FINANCIERE

8.1 – Fonds de Roulement

	2018	2019	Var
Fonds associatifs	251 372	263 344	11 972
Provisions et fonds dédiés	7 039	7 433	394
Emprunts et autres	40 768	40 631	-137
Ressources stables	299 179	311 408	12 229
Emplois stables : Immo.	198 697	225 118	26 421
Fonds de roulement	100 482	86 290	-14 192

La Fondation John Bost a investi en 2019 dans des travaux de rénovation et des acquisitions immobilières (cf. faits significatifs de l'exercice) tout en poursuivant les travaux engagés en 2018, cela se traduit au niveau de la structure financière par des emplois stables d'un niveau important (+ 26 421 K€). En parallèle les ressources stables augmentent un peu moins rapidement (+12 229 K€) : les fonds associatifs augmentent fortement, en lien notamment avec le résultat 2019 (12 528 K€). Le montant global des emprunts est stable. Aussi, c'est une diminution du fonds de roulement qui est constatée. L'endettement reste à un niveau relativement bas.

8.2 – Besoin en fonds de roulement

	2018	2019	Var
Stocks	761	692	-69
Avances fournisseurs	50	42	-8
clients	11 107	9 728	-1 379
Autres créances	2 699	4 218	1 519
Charges constatées d'avance	273	310	37
Charges à répartir			
Emplois cycliques	14 890	14 990	100
Avances clients	349	396	47
Fournisseurs et dettes sur immob	4 097	6 701	2 604
Fiscal et social	10 773	10 951	178
Autres dettes	3 246	3 183	-63
Produits constatés d'avance	7	13	6
Ressources cycliques	18 472	21 244	2 772
Besoin en fds de roulem.	-3 582	-6 254	-2 672

Les emplois cycliques entre 2018 et 2019 sont globalement stables + 100 K€, la variation s'explique par une baisse importante des créances d'activité (-1379 K€ dont -603 K€ sur le Site de la Vallée de la Dordogne), à l'inverse une augmentation d'un montant équivalent des autres créances est constatée de +1519 K€. Ces dernières comprennent :

- la TVA déductible pour +1 853 K€ correspondant aux livraisons à soi-même pour les opérations de constructions d'établissements médico-sociaux.
- pour mémoire, au 31/12/2018, à l'actif figurait une créance pour le solde du CITS de 1 437 K€, qui n'apparaît plus en 2019.
- des produits d'assurances à recevoir de +1 017 K€.

Dans le même temps, les ressources cycliques ont augmenté, ceci au niveau des fournisseurs et dettes sur immobilisations, par l'augmentation :

- des dettes fournisseurs, +1060 K€, expliqué par le volume en fin d'année qui comprend notamment de nouveaux fournisseurs en lien avec le sinistre incendie du Foyer de Vie de La Clé pour l'Autisme, les loyers 2019 du Centre de Formation;
- dettes sur immobilisations, +1 543 K€, sont composés entre autres des factures des gros chantiers en cours.

Les ressources cycliques demeurent d'un montant supérieur aux emplois cycliques, aussi, c'est un dégagement en fonds de roulement qui est constaté pour 6 254 K€ en 2019. Ce résultat doit toutefois être nuancé car les dettes fiscales et sociales sont à très court terme.

Ces situations sont propres au secteur sanitaire et médico-social pour lequel une grande partie des recettes sont encaissées très rapidement (en raison notamment des dotations globales qui représentent une part importante de l'activité et qui sont versées chaque mois).

8.3 – La trésorerie

	2018	2019	var
Fonds de roulement	100 482	86 290	-14 192
Besoins en fonds de roulement	-3 582	-6 254	-2 672
TRESORERIE	104 064	92 543	-11 520

La diminution relativement importante du fonds de roulement et la diminution du dégagement en fonds de roulement expliquent la baisse de la trésorerie en 2019 (11.520 K€), aussi le solde de la trésorerie de la Fondation John Bost s'affiche à 92.543 K€ à fin 2019.

8.4 – Le tableau de financement

	2018	2019	
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>var</u>
TRESORERIE début de période	108 571	104 064	-4 507
ACTIVITE			
1- Capacite d'autofinancement			
Résultat	23 173	12 528	-10 645
Dotation aux amortissements et reprise d'amortisser	10 627	8 575	-2 052
Sortie d'actif	294	5 458	5 164
Dotation et reprise de provisions	-271	247	518
Dotation aux subventions	-29	-237	-208
Résultat "encaissé" (CAF)	33 794	26 571	-7 223
2- Variation du besoin en fonds de roulement			
Stocks-créances	-2 332	-100	2 232
Dettes	1 144	2 772	1 628
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 188	2 672	3 860
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions	-25 420	-14 656	10 764
Immobilisation en cours	-3 026	-14 954	-11 928
Autres immo financières	-102	-265	-163
Autres réserves			0
Avances et acomptes	-6 592	-10 578	-3 986
Total flux d'investissement	-35 140	-40 453	-5 313
FLUX DE FINANCEMENT			
Subvention autres	11	-85	-96
Autres	-217	-261	-44
Nouveaux emprunts et remboursements	-2 792	-137	2 655
Fonds dédiés	1 024	175	-849
Total flux de financement	-1 974	-308	1 666
TRESORERIE fin de période	104 064	92 543	-11 521

IX – FONDATIONS INDIVIDUALISEES

9.1 – La Fondation Individualisée pour la recherche

Elle a été créée en avril 2013. Le but est de poursuivre des programmes de recherches pour permettre d'améliorer le soin et les conditions de vie des personnes accueillies et de leurs familles. Elle a été dotée pour une somme de 3.000.000 € dont 200.000 € au titre de la dotation initiale (consomptible dans la limite de 90% de son montant) et le solde en fonds de réserves.

Compte de résultat

	2019	2018	Var
Produits			
Dons affectés	28	26	2
Subventions	0	0	0
Autres produits	0	0	0
Total produits	28	26	2
Charges			
Charges de personnel	25	24	1
Autres charges	250	240	10
Total charges	275	264	11
Résultat	-247	-238	-9
Solde disponible	2 459	2 706	-247

Bilan

	2019	2018	Var
Actif			
Compte de liaison	2 479	2 726	-247
Total actif	2 479	2 717	-238
Passif			
dotation initiale	20	20	0
dotation initiale consomptible	180	180	0
Dotation consomptible	2 279	2 526	-247
Total passif	2 479	2 726	-247

Le résultat 2019 de – 247 K€ a été porté en diminution de l'apport consomptible, le réduisant de 2.706 K€ à 2.459 K€ qui se décompose en :

Dotation initiale consomptible : 180 K€

Dotation consomptible : 2.279 K€

9.2 – La Fondation Individualisée La Clé pour l'Autisme

La Fondation La Clé pour l'Autisme a pour but de poursuivre l'adaptation et la création de locaux au bénéfice des personnes accueillies. Elle a été dotée de 200.000 € au titre de la dotation initiale (consomptible dans la limite de 90% de son montant) par la Fondation John Bost comme prévu dans le traité d'apport.

Compte de résultat

	2019	2018	Var
Produits			
Dons affectés	0	0	0
Subventions	0	0	0
Autres produits	0	0	0
Total produits	0	0	0
Charges			
Charges de personnel	25	24	1
Autres charges	5	3	2
Total charges	29	27	2
Résultat	-29	-27	-2
Solde disponible	217	246	-29

Bilan

	2019	2018	Var
Actif			
Compte de liaison	237	266	-29
Total actif	237	266	-29
Passif			
dotation initiale	20	20	0
dotation initiale consomptible	17	46	-29
Dotation consomptible	200	200	0
Total passif	237	266	-29

Le résultat 2019 de – 29 K€ a été porté en diminution de la dotation consomptible, réduisant le solde des dotations consomptibles de 246 K€ à 217 K€, qui se décompose en :

Dotation initiale consomptible : 17 K€
Dotation consomptible : 200 K€

9.3 – La Fondation Philippe Sibieude

La Fondation Philippe Sibieude a pour objet le développement de la recherche dans le champ du handicap et plus particulièrement dans le champ de l'autisme et des troubles autistiques. Dans le cadre de sa création, il a été prévu au traité d'apport que les fonds associatifs non réglementés de l'Association La Clé Pour l'Autisme ont fait l'objet d'un don manuel à hauteur de 483.000 € au profit de la Fondation John Bost. La Fondation a la charge d'affecter ce don à la création de la Fondation Des Familles selon l'affectation suivante : 200.000 € à la dotation initiale (consomptible dans la limite de 90% de son montant) et le solde en fonds de réserve.

Compte de résultat

	2019	2018	Var
Produits			
Dons affectés	27	27	0
Subventions			0
Autres produits	0	0	0
Total produits	27	27	0
Charges			
Charges de personnel	49	48	1
Autres charges	112	23	89
Total charges	162	71	91
Résultat	-134	-44	-90
Solde disponible	423	557	-134

Bilan

	2019	2018	Var
Actif			
Compte de liaison	443	577	-134
Total actif	443	577	-134
Passif			
dotation initiale	20	20	0
dotation initiale consomptible	180	180	0
Dotation consomptible	243	377	-134
Total passif	443	577	-134

Le résultat 2019 de – 134 K€ a été porté en diminution de l'apport consomptible. En conséquence, au 31/12/2019, solde de la part consomptible, passe de 557 K€ à 423 K€ qui se décompose en :

Dotation initiale consomptible : 180 K€
Dotation consomptible : 243 K€

X – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS EN MILLIERS D'EUROS – 2019

EMPLOIS	EMPLOIS DE N = COMPTE DE RESULTAT (colonne 1)	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES ET UTILISEES SUR N (colonne 3)	RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTEES SUR N (colonne 2)	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR N (colonne 4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		99 135
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
FONDS PROPRES	6 236	6 236	1-1 DONS ET LEGS COLLECTES	15 952	15 952
Animations	328		Dons non affectés	14 088	
Aumônerie	42		Dons affectés	240	
Autres charges missions sociales	2 436		Legs non affectés	358	
Nouveaux projets et développements	924		Assurances vie non affectées	1 266	
Gestion immobilière	2 505				
ACTIVITES SANITAIRES, MEDICO-SOCIALES ET AUTRES	116 256		1-2 AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 234	2 234
			Produits financiers liés aux placements des dons non ut	1 204	
			Autres produits liés à la générosité du public	1 029	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	203	203			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT FONDS PROPRES	529	529	2- AUTRES FONDS PRIVES		
Communication	203		3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	113 594	
Autres charges liées aux frais de fonctionnement	326				
			4- AUTRES PRODUITS ACTIVITES SANITAIRES, MEDICO-SOCIALES ET AUTRES	4 453	
SOUS-TOTAL	123 223	6 968			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	123 223		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	136 233	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	467		II - REPRISES DE PROVISIONS	58	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (FONDS DEDIES FIN D'EXERCICE)	113		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (FONDS DEDIES DEBUT D'EXERCICE)	41	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-72
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE FONDS PROPRES	11 146		INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE FONDS PROPRES		
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE AUTRES ACTIVITES SOCIALES	1 382		INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE AUTRES ACTIVITES SOCIALES		
IV - TOTAL EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	12 528		V - TOTAL INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	136 332		VI - TOTAL GENERAL	136 332	18 114
VI - Part des acquisitions d'immeubles brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		6 886			
VII - Revalorisation de la dotation initiale		843			
VIII - Utilisation des dotations consommables des fondations individualisées		410			
X - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		14 697	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		14 697
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		102 552
			dont non affectées par le Conseil d'Administration à des projets		38 520
			dont affectées par le Conseil d'Administration à des projets		64 032

COMMENTAIRES COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Cadre juridique

La Fondation John Bost faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991, applique l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement, applicable depuis le 31 décembre 2009, présente un modèle de Compte d'Emploi des Ressources (CER) à intégrer dans les annexes de la Fondation John Bost.

Le CER est destiné à mettre en perspective les dons collectés, les coûts et moyens mis en œuvre, et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et la conformité de leur utilisation à l'objectif de la collecte annoncé préalablement.

Règles de présentation retenues pour le CER

Le CER présente 4 colonnes :

- Les colonnes 1 et 2 représentent l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation John Bost pour l'exercice 2019 et suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées pour le compte de résultat de la Fondation John Bost.
- Les colonnes 3 et 4 concernent les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qu'il en est fait. Pour remplir ces colonnes, les règles de présentation sont définies.

Le CER présente des notions qui nécessitent d'être précisées. Elles concernent :

- « *report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice* » et « *solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice* ». Ces soldes comprennent :
 - o les dons disponibles issus des résultats des fonds propres des années antérieures (résultant de la différence entre les produits : dons, produits financiers et divers et les charges relatives à la gestion des fonds propres), sur lesquels sont prélevées les parts des acquisitions immobilières (ou constructions) financées par les fonds propres.
 - o Les fonds statutaires correspondants aux valeurs mobilières
 - o Les dotations et apports des fondations individualisées.
- « *part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public* », une partie des acquisitions d'immobilisations est réputée être financée par la générosité du public, les autres parties étant financées soit par emprunt, soit par autofinancement.
- « *revalorisation de la dotation initiale* », depuis 2010, comme les statuts le prévoient, « La dotation est accrue du produit des libéralités autorisées sans affectation spécifique ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. ». Ainsi, la réserve correspondant à la revalorisation de la dotation initiale pour l'année 2019 a été abondée sur la base des données de l'inflation (chiffres INSEE).
- « *utilisation des dotations consommables des fondations individualisées* » correspond à la quote-part des charges financées par les dotations consommables des trois fondations individualisées sur l'exercice.

Les emplois (colonne 1) :

Les Missions sociales :

- Les missions sociales des fonds propres d'un montant de **6.236 K€** correspondent aux charges d'animation, d'aumônerie, aux charges sur les nouveaux projets et développements, aux charges des fondations individualisées et à diverses charges (qui concernent notamment les charges sur les travaux réalisés dans le cadre du fonds d'amélioration des conditions de vie des résidents et d'amélioration des conditions de travail des professionnels, les charges du centre d'hébergement de la retraite et la fête annuelle), les charges de gestion immobilière. Les missions sociales provenant des activités sanitaires, médico-sociales et autres s'élèvent à **116.256 K€**.

Les frais de recherche de fonds :

- Les frais de recherche de fonds ont été évalués forfaitairement à 50% des dépenses de communication soit **203 K€**.

Les frais de fonctionnement des fonds propres :

- Les autres charges liées aux fonds propres représentent les frais de fonctionnement pour **529 K€**, ils intègrent les charges liées à la communication et les autres charges qui correspondent aux frais de missions et divers frais de fonctionnement.

Des dotations aux provisions d'exploitation ont été constituées en 2019 pour **467 K€**.

Les ressources collectées (colonne 2) :

Les ressources collectées auprès du public comprennent :

- Les dons et legs, les assurances vie ainsi que diverses ressources (les produits des ventes de Bordeaux, de Paris et de la fête annuelle qui sont affectés), ils s'élèvent au total à **15.952 K€** en 2019.
- Les autres produits liés à la générosité du public pour **2.234 K€**, ils sont composés essentiellement des produits financiers issus des placements sur les dons non utilisés, des produits de locations immobilières ainsi que de la quote-part reprise sur les dotations consommables des fondations individualisées.

Les autres ressources comprennent :

- Les subventions et autres concours publics qui correspondent aux dotations et produits de tarification et production de services ainsi qu'à des subventions de fonctionnement, ils s'élèvent pour 2019 à **113.652 K€**.
- Les autres produits des activités sanitaires, médico-sociales et autres, comprennent les transferts de charges, cotisations, produits financiers et exceptionnels hors activité fonds propres, ils s'établissent à **4.453 K€** en 2019.

Des reprises de provisions sur l'ensemble de la Fondation John Bost ont été enregistrées pour **58 K€**.

Les fonds dédiés sur dons ont augmenté de 72 K€ en 2019.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées et ne sont pas comptabilisées.

Il en ressort pour 2019 un excédent net de ressources de l'exercice de 12.528 K€ décomposé de la manière suivante :

- un résultat excédentaire de **11.146 K€** pour l'activité des fonds propres ;
- un résultat excédentaire de **1.382 K€** pour les activités sanitaires, médico-sociales et autres.

L'utilisation des ressources collectées par les fonds propres en 2019 et leur suivi (colonnes 3 et 4) :

Pour 2019, les ressources collectées auprès du public ont financé la totalité des charges des fonds propres soit **6.968 K€** (à savoir les missions sociales, les frais de recherches de fonds et les frais de fonctionnement des fonds propres).

Elles ont également financé des investissements pour **6.886 K€**.

La dotation initiale a été revalorisée, conformément aux statuts, pour un montant de **843 K€**.

Le montant net global des charges des fondations individualisées s'est élevé en 2019 à **410 K€**.

Au total, ce sont **14.697 K€** de ressources collectées qui ont été utilisées en 2019 (colonne 3).

Le montant du report des ressources collectées par les fonds propres de la Fondation John Bost au 31/12/2018 s'élevait à 99.135 K€.

Ce report a été augmenté en 2019 du total des ressources collectées auprès du public pour 18.114 K€ (colonne 4), mais diminué du montant total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public soit 14.697 K€ (colonne 3).

Ainsi le solde des ressources collectées auprès du public non utilisées s'élève à 102.552 K€ à la fin de l'exercice 2019. Sur ce montant, le Conseil d'Administration dans le cadre des affectations de résultats antérieurs a affecté, 64.032 K€ au financement de projets. Le solde non affecté s'élève à 38.520 K€, il comprend notamment l'excédent 2019 des fonds propres de 11.146 K€.

